

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 9 septembre 2019** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire  
Madame Geneviève Braconnier, conseillère  
Monsieur François Bujold, conseiller  
Monsieur Jean Cormier, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller  
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière  
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Est absent :

Monsieur René Leblanc, conseiller

**ADMINISTRATION**

**292-09-19**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier  
et unanimement résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que lu par le maire.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**293-09-19**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2019-08-05**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance du 5 août 2019.

**ADOPTÉE**

**294-09-19**

**SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 2019-08-06**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance d'ajournement du 6 août 2019;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance d'ajournement du 6 août 2019.

#### **ADOPTÉE**

#### **SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 5 AOÛT 2018**

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 5 août 2019.

#### **CORRESPONDANCE**

- De citoyens, une correspondance demandant au Conseil d'étudier la possibilité de réduire la vitesse au Rang 3 Ouest de 80 km/h à 50 km/h.
- De la MRC de Bonaventure, un chèque au montant de 15 000 \$ représentant 50 % du versement dans le cadre du fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) – Volet 4 – Soutien au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques locales.
- De la Fondation Santé Baie-des-Chaleurs, une correspondance remerciant la Ville pour leur grande générosité envers les enfants concernant l'activité du Tournoi de golf A.P. Chevrolet Buick au profit de la Fondation, pour laquelle un montant totalisant 228 370 \$ a été reçu.
- Du Club de soccer Baie-des-Chaleurs, une correspondance remerciant l'équipe de la Ville pour le soutien et la collaboration apportés lors de l'activité de la Coupe de soccer Baie-des-Chaleurs qui s'est déroulée la fin de semaine du 10 août 2019. Cet événement a réuni près de 70 équipes de U6 à U14.
- De Marc-André Leblanc, de la direction générale des finances municipales, un état de dépôt d'un montant de 96 086 \$, représentant les compensations tenant lieu de taxes 2018 et 2019 pour l'école le Bois-Vivant, le High School, le CPE Pouce-pousse ainsi que le CISSS Baie des Chaleurs.
- Du Comité organisateur de la Célébration eucharistique dans le pont couvert de Saint-Edgar le 18 août dernier, une correspondance remerciant la Ville pour le don de vin et le prêt de matériel.
- Des enfants de Mme Jeannette Gagné, une correspondance remerciant la Ville d'avoir permis de célébrer les derniers moments de leur mère dans le pont couvert de Saint-Edgar le 24 août dernier. Ce geste fut grandement apprécié car l'endroit est magique et privilégié.
- De M. François Bonnardel, Ministre des Transports, une correspondance informant la Ville qu'il lui accorde une aide financière maximale de 159 116 \$ pour l'entretien des routes locales admissibles de la municipalité ainsi que l'information pertinente relative aux exigences liées à cette aide financière.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois d'août 2019.

**295-09-19**

#### **COMPTES À PAYER**

**Considérant que** le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier  
et unanimement résolu :

**D'approuver** la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de quatre cent cinq mille cent soixante-et-onze dollars et quatre-vingt-onze cents (405 171,91 \$);

**D'autoriser** le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT 1104-19 CONCERNANT LES NUISANCES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1033-17 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Le conseiller monsieur Jacques Rivière donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1104-19 concernant les nuisances et abrogeant le Règlement 1033-17.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

**RÈGLEMENT 1105-19 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1032-17 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Le conseiller monsieur Jean Cormier donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1105-19 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et abrogeant le Règlement 1032-17.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

**RÈGLEMENT 1106-19 CONCERNANT LE TIR À PARTIR DES CHEMINS PUBLICS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 827-07 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Le conseiller monsieur François Bujold donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1106-19 concernant le tir à partir des chemins publics et abrogeant le Règlement 827-07.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

**RÈGLEMENT 1107-19 CONCERNANT LE NOURISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

La conseillère madame Geneviève Braconnier donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1107-19 concernant le nourrissage des animaux sauvages.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

**RÈGLEMENT 1112-19 CONCERNANT LES NUISANCES ET RÉGI PAR LA VILLE DE NEW RICHMOND - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Querry donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1112-19 concernant les nuisances et régi par la Ville de New Richmond.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

296-09-19

**PÉRIODE DE CHASSE AUX CHEVREUILS 2019 - FERMETURE DE LA ROUTE GARANT**

**Considérant** la problématique vécue au fil des dernières années lors des périodes de chasse au chevreuil dans certains secteurs de la Ville;

**Considérant que** les mesures prises lors des années antérieures ont permis de réduire les conflits selon les dires des autorités;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold  
**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier  
et unanimement résolu :

**De procéder** à la fermeture à la circulation de la route Garant durant les périodes de chasse au chevreuil 2019 qui s'étendront du 28 septembre au 6 octobre 2019 et du 2 novembre au 10 novembre 2019.

**ADOPTÉE**

297-09-19

**PROGRAMMATION TECQ 2014-2018 - PROGRAMMATION DE TRAVAUX**

**Attendu que** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Attendu que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
et unanimement résolu :

**Que** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**Que** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Que** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**Que** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**Que** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉE**

298-09-19

**EMBAUCHE - AGENTE DE PERCEPTION - REMPLACEMENT**

**Considérant qu'**une offre d'emploi a été publiée dans le journal Chaleurs Nouvelles et également sur le site Internet de la Ville et celui d'Emploi Québec;

**Considérant qu'**un processus de sélection a été mis en place et que des entrevues ont eues lieu;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold  
**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier  
et unanimement résolu :

**De procéder** à l'embauche de Madame Véronique Gagné à titre d'agente de perception en date du 16 septembre 2019, pour une durée minimale de 15 semaines, et ce, en remplacement de l'agente en poste qui doit quitter pour un congé de maternité.

**ADOPTÉE**

299-09-19

**PLAN DE MESURE D'URGENCE - ADOPTION**

**Considérant que** le ministère de la Sécurité publique a fixé l'échéance pour adopter un plan de sécurité civile par les municipalités locales au 9 novembre prochain;

**Considérant que** ce plan vise entre autres à rehausser le niveau de préparation des municipalités et à accroître leur autonomie et la protection de leur population lors de sinistres;

**Considérant que** la Ville a reçu une aide financière au montant de 4 000 \$ du Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (9-1-1) pour procéder à la révision de son plan de mesures d'urgence;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le plan de mesures d'urgence révisé pour la Ville, et ce, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT 1117-19 AYANT POUR BUT DE POURVOIR AU PAIEMENT DES FRAIS D'ÉMISSION DU REFINANCEMENT DE 743 400 \$ ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT AU MONTANT DE 14 868 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Le conseiller monsieur François Bujold donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1117-19 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 743 400 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 14 868 \$, remboursable en 5 ans.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

300-09-19

**DEMANDE D'AUTORISATION DE MARCHE - GROUPE LA PLANÈTE S'INVITE AU PARLEMENT**

**Considérant que** le Groupe « La Planète s'invite au parlement » a déposé une demande d'autorisation pour une marche le 27 septembre 2019 à compter de 12 h, du carrefour giratoire à destination du Parc de la Pointe-Taylor;

**Considérant que** le groupe souhaite par cette activité demander aux gouvernements d'accélérer les mesures pour lutter contre les changements climatiques;

**Considérant que** la sécurité des piétons et des automobilistes sera prise en charge par le groupe avec l'aide de la Sûreté du Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le groupe « La Planète s'invite au parlement » à effectuer une marche, du carrefour giratoire à destination du Parc de la Pointe-Taylor, sur le chemin Cyr et le boulevard Perron, et ce, à compter de 12 h, le vendredi 27 septembre 2019.

**ADOPTÉE**

### **SERVICE DES LOISIRS**

301-09-19

### **AUTORISATION DE SIGNATURE - ÉVÉNEMENT RÉGIONAL DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC EN 2020**

**Considérant** la volonté du Conseil municipal de tenir sur son territoire, en 2020, l'événement régional de la Fête nationale du Québec;

**Considérant** la capacité démontrée par le passé par notre organisation à tenir ce genre d'événement;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** la directrice des Loisirs à signer et à déposer tous les documents pertinents relatifs à une demande de candidature, afin de recevoir et d'organiser l'Événement régional 2020 auprès de la Société nationale Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine.

**ADOPTÉE**

### **CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DE L'ARÉNA DU COMPLEXE SPORTIF JEAN-MARIE-JOBIN**

### **RÈGLEMENT 1116-19 AUTORISANT DES TRAVAUX DE CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DE L'ARÉNA DU COMPLEXE SPORTIF JEAN-MARIE-JOBIN ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE DÉFRAYER DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par la conseillère madame Geneviève Braconnier à l'effet que le Règlement 1116-19 autorisant des travaux de conception de plans et devis pour la réfection de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin et décrétant un emprunt afin de défrayer des honoraires professionnels, sera adopté à une séance ultérieure.

302-09-19

### **AUTORISATION - APPEL D'OFFRES POUR LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DE L'ARÉNA**

**Considérant** la volonté du Conseil de débiter les procédures afin d'obtenir la conception de plans et devis pour la réfection de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** les procédures d'appel d'offres pour la conception de plans et devis pour la réfection de l'aréna du Complexe sportif Jean-Marie-Jobin.

**ADOPTÉE**

## **URBANISME**

### **RÈGLEMENT 1113-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN DE MODIFIER LA CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES DU TERRITOIRE ET DE LES RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE BONAVENTURE**

303-09-19

#### **ADOPTION DU SECOND PROJET**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le second projet du règlement relatif à la modification de la cartographie des zones inondables du territoire, portant le numéro 1113-19;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'adopter** le second projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de modifier la cartographie des zones inondables du territoire et de les rendre conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure, lequel est identifié sous le numéro 1113-19.

#### **ADOPTÉE**

#### **AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par la conseillère madame Geneviève Braconnier à l'effet que le Règlement 1113-19 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de modifier la cartographie des zones inondables du territoire et de les rendre conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure, sera adopté à une séance ultérieure.

### **RÈGLEMENT 1114-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 926-13 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN DE MODIFIER LA CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES DU TERRITOIRE ET DE LES RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE BONAVENTURE**

304-09-19

#### **ADOPTION DU SECOND PROJET**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le second projet du règlement modifiant le Règlement 926-13 relatif au plan d'urbanisme afin de modifier la cartographie des zones inondables du territoire, portant le numéro 1114-19;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'adopter** le second projet du règlement modifiant le Règlement 926-13 relatif au plan d'urbanisme afin de modifier la cartographie des zones inondables du territoire et de les rendre conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure, lequel est identifié sous le numéro 1114-19.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par la conseillère madame Geneviève Braconnier à l'effet que le Règlement 1114-19 modifiant le Règlement 926-13 relatif au plan d'urbanisme afin de modifier la cartographie des zones inondables du territoire et de les rendre conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure, sera adopté à une séance ultérieure.

**RÈGLEMENT 1115-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE Rf.3 (SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DE L'AVENUE BERT-DIMOCK)**

**305-09-19**

**ADOPTION DU SECOND PROJET**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le second projet du règlement relatif à l'agrandissement de la zone Rf.3, portant le numéro 1115-19;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'adopter** le second projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'agrandir la zone Rf.3, lequel est identifié sous le numéro 1115-19.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jacques Rivière à l'effet que le Règlement 1115-19 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'agrandir la zone Rf.3, sera adopté à une séance ultérieure.

**306-09-19**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 403, CHEMIN DE LA PETITE-RIVIÈRE**

*M. François Bujold déclare qu'il a un conflit d'intérêts concernant ce point. Il se retire donc des discussions et s'abstiendra de voter.*

**Considérant qu'**une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 403, chemin de la Petite-Rivière:

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 10.1 du Règlement de zonage 927-13 : accepter que la marge de recul arrière minimum soit de 8,5 mètres au lieu des 9 mètres prescrits.

**Considérant qu'**un avis public a été publié au site Internet de la Ville en date du 8 août 2019;

**Considérant que** le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 28 août 2019;

**Considérant qu'**aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**Que** la dérogation mineure requise pour le 403, chemin de la Petite-Rivière, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

**ADOPTÉE**

307-09-19

**RÈGLEMENT 1118-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 DANS LE BUT DE PERMETTRE L'USAGE D'HABITATION BIFAMILIALE DANS LA ZONE MA.3 - ADOPTION DU PREMIER PROJET**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le premier projet du règlement relatif à un usage d'habitation bifamiliale dans la zone Ma.3, portant le numéro 1118-19;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**D'adopter** le premier projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but de permettre l'usage d'habitation bifamiliale dans la zone Ma.3, lequel est identifié sous le numéro 1118-19.

**ADOPTÉE**

**TRAVAUX PUBLICS**

**RÈGLEMENT 1109-19 AUTORISANT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS POUR LE PROLONGEMENT DU SERVICE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DANS LE SECTEUR DU CHEMIN CAMPBELL ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 20 036 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS**

308-09-19

**ADOPTION**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement relatif à la conception de plan et devis pour le prolongement du service d'aqueduc et d'égout dans le secteur du chemin Campbell, portant le numéro 1109-19;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**D'adopter** le règlement autorisant des honoraires professionnels pour la conception de plans et devis pour le prolongement du service d'aqueduc et d'égout dans le secteur du chemin Campbell et décrétant un emprunt au montant de 20 036 \$, remboursable en 5 ans, lequel est identifié sous le numéro 1109-19.

**ADOPTÉE**

**309-09-19**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs, et ce, dans le cadre du Règlement 1109-19 autorisant des honoraires professionnels pour la conception de plans et devis pour le prolongement du service d'aqueduc et d'égout dans le secteur du chemin Campbell et décrétant un emprunt au montant de 20 036 \$, remboursable en 5 ans.

**ADOPTÉE**

**310-09-19**

**PROLONGEMENT DE L'AVENUE DES ÉRABLES - DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO. 5**

**Considérant** les travaux entrepris pour le prolongement de l'avenue des Érables;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**D'accepter** la directive de changement no. 05 concernant le marquage de chaussée, dans le projet de prolongement de l'avenue des Érables, ce qui viendra diminuer le coût du projet d'un montant de 6 746 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**PROGRAMME FIMEAU (FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU)**

**311-09-19**

**AJUSTEMENT DE PLANS ET DEVIS - RÉFECTION D'UN TRONÇON DE L'AVENUE TERRY-FOX - FONDS DE ROULEMENT**

**Considérant** l'offre déposée par la firme Norda Stelo à l'effet d'ajuster les plans et devis réalisés antérieurement pour la réfection d'un tronçon de l'avenue Terry-Fox, pour une longueur d'environ 200 mètres, au montant de 6 055 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**D'accepter** l'offre reçue de la firme Norda Stelo au montant de 6 055 \$, taxes en sus, afin d'ajuster les plans et devis réalisés antérieurement pour la réfection d'un tronçon de l'avenue Terry-Fox, pour une longueur d'environ 200 mètres. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

**ADOPTÉE**

**312-09-19**

**AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Attendu que** la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

**Attendu que** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold  
et unanimement résolu :

**Que** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

**Que** la municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

**Que** la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

**Que** la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

**Que** le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

**ADOPTÉE**

### **SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE**

313-09-19

#### **PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE 2019**

**Attendu que** la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de New Richmond et de la qualité de vie de ses citoyens;

**Attendu que** la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

**Attendu que** la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

**Attendu que** la Ville de New Richmond a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

**Attendu que** le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

**Attendu que** l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**Que** la Ville de New Richmond, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture, les 27, 28 et 29 septembre 2019, dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

**ADOPTÉE**

**EMBAUCHES**

**314-09-19**

**POSTE DE BILLETTERIE NO. 1**

**Considérant** le départ à la retraite de la préposée à la billetterie no. 1;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'entériner** l'embauche de Madame Rebecca Leblanc au poste de préposée à la billetterie no. 1, et ce, en date du 26 août 2019.

**ADOPTÉE**

**315-09-19**

**POSTE DE BILLETTERIE NO. 2**

**Considérant qu'**un poste de préposé à la billetterie no. 2 est disponible;

**Considérant qu'**un processus de sélection a eu lieu;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'entériner** l'embauche de Madame Venise Bélanger au poste de préposée à la billetterie no. 2.

**ADOPTÉE**

**316-09-19**

**TECHNICIEN DE SCÈNE PAR INTÉRIM**

**Considérant que** le présent technicien de scène a été élu à la présidence régionale du Syndicat CSN et se trouve ainsi libéré à 100 % de son temps;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**D'entériner** l'embauche de Monsieur Yanis Daraïche au poste de technicien de scène par intérim.

**ADOPTÉE**

**317-09-19**

**ASSISTANT-TECHNICIEN DE SCÈNE PAR INTÉRIM**

**Considérant qu'**un poste d'assistant-technicien de scène par intérim est présentement disponible;

**Considérant qu'**un processus de sélection a eu lieu;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'entériner** l'embauche de Monsieur Cyril Bussy au poste d'assistant-technicien de scène par intérim.

**ADOPTÉE**

318-09-19

**PROTOCOLE D'ENTENTE - CINÉ BOBINE - AUTORISATION DE SIGNATURES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire et le directeur de la Culture à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et Ciné-Bobine pour l'opération des activités cinématographiques à la Salle de spectacles régionale de New Richmond.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)**

Un citoyen s'informe au sujet des documents présentés aux assemblées publiques pour la réfection de l'aréna. Est-ce les mêmes qui seront déposés pour la conception des plans et devis mentionnés à l'ordre du jour? Il s'informe également si les démarches se poursuivent avec les autochtones concernant ce projet.

Un contribuable demande si le problème d'enseigne en bordure de rue pour un commerçant sera réglé pour la période hivernale qui arrive.

Un citoyen demande pourquoi le drainage concernant l'avenue des Érables n'a pas été fait l'an dernier? Il demande également au Conseil s'il a envisagé de remplacer les ponts qui ont été démantelés le long du sentier Rotary et s'il prévoit établir un sentier qui fera le tour complet? Il s'informe également si les sentiers de ski à Pin Rouge seront entretenus avant le début de la saison et s'il est possible d'assister aux réunions de leur conseil d'administration.

Un citoyen demande si la Ville sait ce qu'il va advenir du bâtiment de l'ancien hôtel New Richmond.

Un contribuable demande un suivi concernant l'échéance pour la pose des feux de circulation à l'intersection de la route 132 et du chemin de Saint-Edgar. Il souligne également que l'entretien des rues et des routes en ce qui concerne le pavage devrait se faire plus tôt dans la saison estivale. Il s'informe également si la réfection de la rue Melanson est dans les projets futurs et si celle-ci comprendra également l'aqueduc et l'égout.

Une citoyenne demande un suivi concernant le miroir qui était dans la salle du Centre communautaire et qui n'y est plus.

Une citoyenne demande s'il y a une bonne participation de vote pour le dossier du budget participatif. Elle s'informe à savoir s'il y aura un seul vainqueur qui recevra 10 000 \$ et s'il y a une limite de temps pour dépenser cet argent?

Un citoyen désire féliciter la Ville pour les spectacles présentés cet été à la Pointe Taylor ainsi que l'extraordinaire achalandage constaté à cet endroit.

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 56.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière